

Newsletter Janvier 2016

Pour nous, gestion de caisses
de pensions rime avec
certification ISAE 3402 type II!

Swiss Life Pension Services SA (SLPS) fait contrôler par un organe de révision la conformité de ses services de conseil aux caisses de pensions (expertise légale incluse) à la norme ISAE 3402. Le rapport d'évaluation ainsi obtenu lui permet d'apporter à ses clients la preuve requise de la qualité, de la cohérence et de la bonne exécution des tâches.

ISAE 3402 pour les services de conseil

La qualité et la sécurité des services obtenus à l'interne comme à l'externe revêtent une importance accrue pour les conseils de fondation et les directions des caisses de pensions. Les dispositions légales introduites avec la réforme structurelle ont accéléré ce développement. Depuis, le conseil de fondation a les mêmes responsabilités qu'un conseil d'administration pour ce qui est des tâches inaliénables fixées par la loi.

Il peut toutefois déléguer ces tâches à un tiers externe ou interne, dans la mesure où il garantit que le choix du prestataire (interne et externe), l'attribution du mandat ainsi que l'exécution et le contrôle des tâches et mandats sont effectués avec tout le soin et la transparence requis.

Les dispositions légales supplémentaires introduites avec la réforme structurelle requièrent également l'existence et la preuve d'un système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la caisse de pensions, qui inclut de manière générale les prestataires internes comme externes.

Système de contrôle ISAE 3402

L'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3402 Assurance Reports on Controls at Service Organizations succède au Statement on Auditing Standard (SAS) No. 70: Service Organizations.

L'examen porte sur la définition et la mise en œuvre des objectifs de contrôle ainsi que sur l'existence et l'efficacité des contrôles. Une documentation complète et actualisée de l'organisation de l'entreprise, de l'organisation informatique et des éléments en lien avec le SCI est à la base d'une évaluation réussie.

L'évaluation concerne les processus et services délocalisés par les caisses de pensions chez un prestataire. Elle porte notamment sur l'existence et l'efficacité du système de contrôle interne de celui-ci, y compris de l'organisation de l'informatique et de la sécurité informatique.

ISAE 3402 type I

Le rapport d'évaluation de type I juge la pertinence et la structure des contrôles. L'organe de révision chargé des évaluations vérifie également la conception du contrôle et l'implémentation du processus de contrôle.

ISAE 3402 type II

Le rapport d'évaluation de type II contient en outre la mesure de l'efficacité des contrôles effectuée par l'organe de révision sur la période d'évaluation. Les définitions et la mise en œuvre concrète sont ici également évaluées.

Avec une certification selon la norme ISAE 3402 type II, les prestataires de services fournissent à leurs clients la plus grande valeur ajoutée.

Pour cette raison, SLPS a mandaté en 2015 l'organe de révision Balmer Etienne afin de faire certifier pour la première fois les processus et services selon la norme ISAE 3402 de type II.

La deuxième période d'évaluation s'est achevée avec succès début 2016. Les activités de gestion des caisses de pensions sont contrôlées avec succès depuis 2013 déjà selon la norme ISAE 3402 de type II.

Prestations de services certifiées

Vous trouverez ci-après un aperçu du contenu de notre certification ISAE 3402 dans le domaine du conseil, à savoir les contrôles, leur efficacité et les processus SCI de ces activités de services.

- Etablissement de rapports RPC 26
- Expertises actuarielles
- Etudes sur la gestion des actifs et des passifs, PensionNavigator® inclus
- Calculs selon les normes comptables internationales

Rapports RPC 26

Un rapport RPC 26 exhaustif contient le calcul des réserves mathématiques et des provisions techniques ainsi que les éléments suivants: modification des engagements dans le compte d'exploitation; nombre d'assurés par employeur affilié; détails sur le nombre total des assurés et des bénéficiaires de rentes, évolution incluse; descriptif du plan de prévoyance; événements pertinents dans le cadre de la prévoyance sur la période de référence; indications sur la réassurance; évolution des avoirs de vieillesse et des capitaux de prévoyance; description et évolution des provisions techniques; calcul du degré de couverture et informations sur les rubriques IX et X conformément à Swiss GAAP.

Le but des contrôles est d'obtenir un calcul correct et complet des capitaux de prévoyance et des provisions pour les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'institution de prévoyance et/ou la mise à disposition des informations nécessaires pour l'annexe aux comptes annuels selon Swiss GAAP RPC 26.

Expertise actuarielle

Les caisses de pensions mandatent leur expert pour établir une expertise actuarielle périodique (vérification complète d'un point de vue actuariel et réglementaire). L'expertise contient entre autres les mêmes calculs actuariels que ceux du rapport RPC 26 ou utilise ces derniers lorsqu'un tel rapport est disponible.

L'objectif du contrôle est d'avoir une confirmation légale correcte de la situation financière, du financement et des dispositions réglementaires de nature

actuarielle, un calcul complet et correct des capitaux de prévoyance et des provisions, une recommandation adéquate pour les mesures de réassurance et de sécurité, une analyse correcte des sources de pertes et de gains ainsi que des recommandations pertinentes sur la base des directives de la Chambre (DTA).

Etudes sur la gestion des actifs et des passifs, PensionNavigator® inclus

Une étude sur la gestion des actifs et des passifs (ALM) permet d'analyser et de garantir l'équilibre financier de la caisse de pensions sur l'axe du temps.

Le PensionNavigator® est un instrument de gestion pour l'optimisation des risques et des prestations. Cette étude indique la capacité de risque totale de l'institution de prévoyance. Une stratégie de placement optimisée est aussi définie sur cette base. Au-delà de ces aspects, l'on peut tirer des conclusions sur l'impact du plan de prestations ou de certains événements de nature économique sur l'évolution attendue du degré de couverture et l'exposition globale au risque. Ce risque est représenté de manière claire et simple dans le PensionNavigator®. Ainsi, l'étude permet aux organes responsables de fonder les discussions consacrées au développement de l'institution de prévoyance sur une base actuelle et objective.

Le but des contrôles est un calcul et une projection corrects de la fortune et des engagements sur la base des hypothèses validées par le client et des recommandations pertinentes qui se fondent sur ces résultats.

Calculs selon les normes comptables internationales

S'agissant de cette prestation, les clients sont des entreprises et non des caisses de pensions. Si une entreprise fait usage d'une norme comptable internationale (les plus connues étant IFRS et US GAAP), elle doit porter à son bilan les engagements et la fortune de prévoyance, et en indiquer les variations dans le compte d'exploitation. La méthode de calcul est imposée par les normes comptables.

Le but des contrôles est d'obtenir un calcul et un bilan corrects des engagements selon la norme comptable choisie, sur la base des hypothèses acceptées par l'organe de révision et validées par le client.

Résumé du rapport d'évaluation établi par Balmer Etienne

L'évaluation se base sur les critères et objectifs de contrôle fournis par SLPS.

Dans la mesure où les contrôles ont été définis de manière suffisante et efficace sur la période d'évaluation, l'on peut supposer de manière assez sûre

- *que la structure du système de contrôle interne permettait d'atteindre les objectifs de contrôle,*
- *que les objectifs de contrôle exposés étaient appropriés et qu'ils reposaient sur des critères probants, que les contrôles étaient en place et appropriés,*
- *que les contrôles évalués (c.-à-d. ceux qui garantissent avec suffisamment de sécurité que les objectifs de contrôle seront atteints) étaient efficaces.*

Je me réjouis de pouvoir présenter un résultat positif (rapport d'évaluation Balmer Etienne).

Grâce au rapport d'évaluation ISAE 3402 de type II, SLPS a rempli une condition centrale de la réforme structurelle, ce dans le domaine des services de conseil également. En tant que prestataire de services dans le domaine de la prévoyance professionnelle, nous démontrons à nos clients la sécurité et la qualité de nos prestations certifiées. Le conseil de fondation a ainsi la preuve qu'il assume sa responsabilité dans l'attribution des mandats.

*Roland Schmid, gérant
29 janvier 2016*



Swiss Life Pension Services – Le partenaire de votre institution de prévoyance en matière de conseil et d'externalisation de services.

*Pension Services –
La société de conseil de Swiss Life*

N'hésitez pas à nous contacter:

*Swiss Life Pension Services SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Téléphone 0800 00 25 25
pension.services@slps.ch
www.slps.ch*

*Succursale en Suisse romande:
Swiss Life Pension Services SA
Av. de Rumine 13
1001 Lausanne*

